

## COMTÉS DE HANTS ET KING, N.-E.

Les Commissaires de Pilotage de ce district font rapport qu'aucun pilote n'a été nommé ; les règlements n'étant pas encore établis.

## PICTOU, N.-E.

Il y a ici 15 pilotes commissionnés. L'an dernier, \$4,091.37 ont été perçus comme droits de pilotage, dont \$3,181.37 sur des navires anglais et \$710 sur navires étrangers. Sur cette somme \$3,767.37 ont été payés aux pilotes, le secrétaire a reçu \$100, et les commissaires \$50 pour avoir assisté aux assemblées. Il reste une balance de \$184.25 en caisse.

## PUGWASH, N.-E.

Cinq pilotes ont été commissionnés pour ce district. Les pilotes ont perçu la somme de \$977, d'après ce qu'il leur revenait individuellement.

## SYDNEY, C.-B.

Le district de pilotage de Sydney comprend les ports de Sydney, Sydney-Nord, Sydney-Sud, Barre du Sud, Lingan, Petite Baie des Glaces et Port Caledonia. Il y a pour le port de Sydney et Sydney-Nord 27 pilotes régulièrement autorisés à exercer leurs fonctions, sept sont commissionnés pour le port de Lingan et neuf pour les ports de la Petite Baie des Glaces et de Caledonia.

Le nombre total des navires payant des droits de pilotage à ces ports a été, l'année dernière, de 731, représentant réunis 282,672 tonneaux. Les droits perçus se sont élevés à \$11,876.50. Le total des recettes perçues par la Commission des Pilotes a été de \$12,140.78. Sur ce montant \$11,282.68 ont été payés aux pilotes, \$593.82 comme appointements accordés aux percepteurs, \$100 au secrétaire-trésorier, \$100 pour défrayer les dépenses de voyage des commissaires, et \$47 pour frais d'impression et papeterie. Ce qui laisse une balance de \$17.28.

## SUMMERSIDE, I.P.E.

Il y a quatre pilotes commissionnés pour ce district. Des droits de pilotage au montant de \$207, prélevés sur dix-sept navires, ont été perçus par les pilotes.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Il y avait le 31 décembre 1877 neuf pilotes licenciés pour ce district et quatorze capitaines qui avaient des certificats leur permettant de piloter chacun son navire. Le montant total des droits de pilotage perçus a été de \$18,433.87. Sur cette somme a été payé le salaire de onze pilotes, c'est-à-dire \$15,945.65. Le 31 décembre 1877, il y avait \$198.87 en caisse ; à la Banque d'Épargnes \$997.84, portant intérêt à 5 pour cent ; le montant consacré à l'entretien des bateaux de pilotes par voie d'emprunt à